

Bruxelles, 10 mai 2017

Non à la discrimination!

Le handicap reste le 3e critère le plus signalé.

Aujourd'hui, la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 a 10 ans.

Aujourd'hui, dix années de lutte se sont écoulées.

Et aujourd'hui, l'ASPH s'interroge plus que jamais sur la progression des mentalités pour que demain ces situations ne puissent plus exister.

La loi anti discrimination vise à garantir l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Elle interdit toute discrimination qui, si elle est établie, est punissable par la loi. En fonction de la gravité des faits, cela peut aller de l'amende à la prison ferme.

Dans le secteur du handicap, les signalements de situations discriminantes n'ont pas diminué avec l'apparition de la loi. **À l'occasion des 10 ans de la loi, l'ASPH a réalisé une étude faisant le point sur les vécus discriminants qui sont encore et toujours d'actualité pour certaines personnes. Vous pourrez retrouver cette étude prochainement sur notre site.**

Évidemment, il y a encore énormément de travail à fournir dans la lutte contre la discrimination. **Des enjeux énormes sont en balance.** Des enjeux sociétaux, économiques, voire politiques, mais aussi et surtout des enjeux humains. **Suite à cette étude, notre association soutiendra durant l'année différentes actions pour continuer son combat contre la discrimination.**

Pour rappel, depuis 2014 l'ASPH a été désignée point d'appui de UNIA (anciennement « Centre interfédéral pour l'égalité des chances, la lutte contre le racisme et les discriminations ») en matière de handicap. Concrètement, toute personne victime d'une discrimination peut contacter notre asbl. Nous informons UNIA et assurons le suivi des signalements.

Pour plus d'information:
Contact Center de l'ASPH - 02/515.19.19

Dire NON à la discrimination, c'est notre travail quotidien !